

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, BEAUREPAIRE, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

21 septembre 2023

A l'exception de : Madame MANENT.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Monsieur ALLANIC qui a donné pouvoir à Monsieur CAUCHY.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame TESSON.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du
Conseil Municipal

27 SEPTEMBRE 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

En exercice 33

20/ DEMANDE DE LABELLISATION AUPRES DU CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE L'ETAT POUR LA STRUCTURE INFO JEUNES – APPROBATION

Présents ---- 26

Votants ---- 32

RAPPORTEUR : Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire

EXPOSE :

La labellisation de la structure Info Jeunes de Pornichet étant arrivée à échéance, un dossier de demande de renouvellement de l'agrément doit être déposé auprès des services de l'Etat et du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) des Pays de la Loire.

Le dossier est présenté pour un renouvellement pour 6 ans de la labellisation Information Jeunesse.

Les engagements de la Commune de Pornichet sont les suivants :

- Respect des critères de labellisation : garantir une information objective, accueillir et informer tous les jeunes sans distinction, offrir gratuitement des modalités d'information et services adaptés aux jeunes, ...
- Faire connaître l'activité Info Jeunes dans sa sphère d'influence, réaliser des actions d'animation sur l'ensemble des secteurs documentaires,
- L'animateur/animateur participe au réseau régional Information Jeunesse.

Les engagements du CRIJ des Pays de la Loire sont les suivants :

- Fournir toute la documentation dont il dispose à l'Info Jeunes,
- Assurer la formation nécessaire au professionnel de l'Info Jeunes,
- Faire la promotion du réseau.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

29 SEP. 2023

Publié le :

29 SEP. 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de labellisation.

DELIBERATION :

⇒ Vu l'avis de la Commission familles et solidarités en date du 19 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame DESSAUVAGES, à déposer un dossier de demande de labellisation Information Jeunesse et à accomplir toutes les formalités nécessaires.
- Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

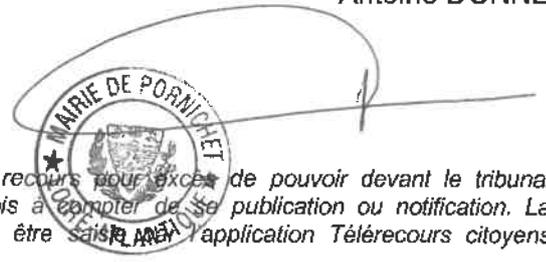
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



Le secrétaire de séance,

Antoine DONNE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.